

Compte rendu de la session de printemps 1 : questions et réponses intéressantes

Au cours de la 2^e semaine, le Conseil fédéral a répondu à d'intéressantes questions concernant le personnel du plus grand Office fédéral.

Pour clarifier la subordination juridique des nouvelles fonctions à l'OFDF, il a précisé que :

« Le personnel formé comme spécialiste de douane est, et restera, soumis à la juridiction civile. Il n'y a pas de changement pour lui ».

A la question du devenir des procédures pendantes devant le tribunal militaire, il a déclaré :

« Tant le Tribunal militaire de cassation que la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral ont établi qu'il fallait s'en tenir à la situation légale actuelle pour la compétence. Le personnel du domaine de direction Opérations appartenant au Corps des gardes-frontière reste donc soumis à la justice militaire. Les procédures suspendues seront reprises et pourront être menées à terme. »

Compte rendu de la session de printemps 2 : Sarah Wyss, Présidente centrale, intervient sur la motion de Fabio Regazzi « La transformation numérique doit conduire à des simplifications, également dans le domaine des douanes »

[Lire](#)

[Regarder](#)

[Télécharger la vidéo](#)

Compte rendu de la session de printemps 3 : intervention de la Présidente centrale Sarah Wyss

Comme Présidente du syndicat des douanes et du corps des gardes-frontière « garanto », j'ai été très occupée ces dernières semaines à trouver de bonnes solutions pour le personnel.

L'Office fédéral et l'ensemble du paysage douanier et de la sécurité des frontières subissent actuellement une énorme transformation, porteuse de nombreux problèmes.

Politiquement, certaines étapes sont délicates, car les bases légales se trouvent dans une zone grise. D'autre part, l'implication du personnel et la valorisation de son travail laissent également à désirer. Suite à mes interventions, le Conseil fédéral a dû prendre position.

Cette transformation va continuer à m'occuper, mais il y a eu une belle lueur d'espoir. Suite à mon intervention, la Direction générale des douanes a fait un geste de solidarité :

l'obligation de vignette pour les véhicules ukrainiens ainsi que la redevance sur le trafic des poids lourds pour les biens de secours ont été suspendues. Cette décision a été prise suite à mon intervention.

[Lien vers l'intervention](#)